

MIS À JOUR

Calendrier scolaire 2025-2026 des Écoles publiques du comté de Prince George

APPROUVÉ EN JANVIER 2025
MIS À JOUR LE 26 MARS 2026

2025	
4 juillet	Fête de l'indépendance - Les écoles et les bureaux sont fermés
13-15 août	Jours de service professionnel pour les Nouveaux enseignants
18-22 août	Jours de service professionnel pour tous les enseignants
25 août	Jour d'orientation pour les élèves (Journée professionnelle pour tous les enseignants)
26 août (Mardi)	Premier jour d'école pour tous les élèves
1er septembre	Fête du travail - Les écoles et bureaux sont fermés
12 septembre	Planification pour les enseignants, demi-journée - Sortie anticipée pour les élèves
23 septembre	Rosh Hashanah* (commence au coucher du soleil le 22/9)
23 septembre	Développement professionnel - Les écoles sont fermées pour les élèves
2 octobre	Fête de Yom Kippour* (commence au coucher du soleil le 1er/10) - Les écoles et les bureaux sont fermés (Potentiel jour de rattrapage en cas de mauvais temps ¹)
17 octobre	Développement professionnel - Les écoles sont fermées pour les élèves
18 - 23 octobre	Diwali*
31 octobre	Fin du premier trimestre (45 jours)
31 octobre	Jour de notation et de rapport du T1 pour les enseignants – Sortie anticipée pour les élèves
11 novembre	Conférences parent-enseignant - Les écoles sont fermées pour les élèves
26-28 novembre	Congés d'Action de grâces - Les écoles et les bureaux sont fermés
19 décembre	Planification pour les enseignants, demi-journée - Sortie anticipée pour les élèves
22-31 décembre	Congés d'hiver et de la Fête de Noël - Les écoles et les bureaux sont fermés
2026	
1er janvier	Jour de l'An - Les écoles et les bureaux sont fermés
2 janvier	Congés d'hiver - Les écoles et les bureaux sont fermés
19 janvier	Jour de Martin Luther King Jr - Les écoles et les bureaux sont fermés
26 janvier	Jour de notation et de rapport du 2e trimestre pour les enseignants – Sortie anticipée pour les élèves
13 février	Planification pour les enseignants, demi-journée - Sortie anticipée pour les élèves
4 février	Fin du deuxième trimestre (45 jours)
16 février	Jour des présidents - Les écoles et les bureaux sont fermés
18 février	Premier jour du Ramadan (commence au coucher du soleil le 17/2)
18 mars	Dernier jour du Ramadan*
20 mars	Aïd al-Fitr* (commence au coucher du soleil le 19 mars)
20 mars	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Écoles ouvertes (convertie à partir de la journée de développement professionnel)
27 mars	Les écoles sont ouvertes toute la journée pour les élèves
30 mars-2 avril	Congés de printemps - Les écoles sont fermées
1er - 9 avril	Pâque juive* (commence au coucher du soleil le 1er/4)
3 et 6 avril	Congés de printemps/jours fériés de Pâques - Les écoles et bureaux sont fermés
16 avril	Fin du troisième trimestre (44 jours)
22 avril	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps ¹ - Écoles ouvertes - Jour de cours complet
8 mai	Dernier jour pour les lycéens en dernière année (uniquement)
25 mai	Jour du souvenir - Les écoles et bureaux sont fermés
27 mai	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Écoles ouvertes
27 mai	Eid al-Adha*
15 juin	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Écoles ouvertes
16 juin	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Écoles ouvertes
17 juin	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Écoles ouvertes
18 juin	Jour de rattrapage en cas de mauvais temps¹ - Dernier jour pour les élèves - Jour de cours complet - Fin du quatrième trimestre (44 jours)
18 juin	Dernier jour pour les enseignants
19 juin	Juneteenth - Les écoles et les bureaux sont fermés
23 juin	Jour d'élection

³MISE À JOUR DE MARS - Le 26 mars 2026, la Commission de l'éducation a finalisé la modification du calendrier scolaire pour les jours de mauvais temps ainsi que des jours de rattrapage pour compenser le temps d'enseignement perdu. Cette mise à jour du calendrier s'aligne sur les décisions prises par la Commission en février, qui prévoyaient six (6) jours de rattrapage, ainsi que sur une décision supplémentaire de la Commission, PGCPs ayant obtenu une dérogation de deux jours à l'obligation imposée par l'État d'une année scolaire de 180 jours.

NOTES IMPORTANTES SUR LE CALENDRIER - Il y a 180 jours pour les élèves et 192 jours pour les enseignants (195 pour les nouveaux enseignants). Les derniers jours pour les élèves et les enseignants sont susceptibles de changer. Les employés de 10 et 11 mois peuvent se référer au Bulletin M-1-23 pour obtenir des précisions sur les jours ouvrables.

¹JOURS DE RATTRAPAGE EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES - Si l'année scolaire est perturbée par des situations d'urgence et que les écoles sont fermées, les dates identifiées comme jours de rattrapage possibles sont les suivantes : 2 octobre 2025, ainsi que les 20 mars, 27 mai, 15 juin, 16 juin et 17 juin 2026. S'il n'y a pas de jours de fermeture d'urgence, l'année scolaire se terminera pour les élèves le vendredi 12 juin 2026, comme indiqué.

Veillez noter que si le nombre de fermetures d'urgence dépasse le nombre de jours de rattrapage disponibles et/ou si un nombre important de retards et/ou de sorties anticipées sont utilisés, le calendrier scolaire pourra également être modifié de manière appropriée afin de respecter le nombre minimum de jours de classe requis ET le nombre d'heures de cours requis.

²JOURS DE SORTIE ANTICIPÉE - Il y a des jours consacrés aux évaluations et aux bulletins scolaires ainsi que des jours consacrés à la planification tout au long de l'année scolaire. Ces jours-ci (12 septembre, 31 octobre, 19 décembre, 13 février), nos élèves sortent plus tôt afin que nos professionnels puissent effectuer d'autres tâches. [Consulter les horaires de sortie anticipée](#)

***LES FÊTES RELIGIEUSES** - Les grandes fêtes religieuses sont notées uniquement à des fins de planification. De nombreuses fêtes juives et musulmanes commencent la veille au coucher du soleil. PGPCS reconnaît et valorise la diversité des traditions représentées parmi son personnel et ses étudiants. Il respecte les pratiques et observances religieuses des étudiants et des employés, et s'engage à fournir des aménagements raisonnables pour les obligations religieuses.